

**Bruxelles, le 12 septembre 2025
(OR. en)**

12638/25

**FIN 1054
INST 254
PE-L 29**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	12246/25
Objet:	Virement de crédits n° DEC 13/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2025 - Approbation - Approbation d'une lettre

1. Le 26 août 2025, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 13/2025, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier¹.

Cette proposition vise à transférer un montant de 825 000 EUR en crédits d'engagement (c/e) et de 325 000 EUR en crédits de paiement (c/p) de l'article 30 02 02 (*Crédits dissociés*) à l'article 08 05 01 (*Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers*), comme il est indiqué dans le document 12246/25.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).

2. Ce virement a pour objet de couvrir les obligations financières pour l'année 2025 découlant du nouveau protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe (2025-2029).
 3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 12 septembre 2025.
 4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, dont le texte figure dans le document 12246/25; et
 - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.
-

PROJET DE LETTRE

du: président du Conseil

à la: présidente de la Commission

copie: présidente du Parlement européen

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 23 septembre 2024¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 13/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2025.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).